

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE



Pour la commune compétente par délégation

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 24 octobre 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 5

Date de la convocation : 20/10/2023

Date de publication : 26/10/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt quatre octobre, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **BÉDOIN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECO, Mme Eliane BARNICAUD, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, M. Christophe CHAUMARD, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN.

Étaient absents excusés : M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Patrick EMOND, M. Michel PAPE, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Gilles BERNARD, Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Dominique VISSECO, M. Patrick EMOND en faveur de Mme Pascale BEGNIS, M. Michel PAPE en faveur de M. Olivier MERCIER, M. MICHEL FELDMANN en faveur de Mme Yannick CHARRETEUR.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

N° MA-DEL-2023-069**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°4**

RAPPORTEUR: M. Gilles BERNARD

Par délibération du 6 avril 2023, le Conseil municipal a approuvé le budget principal de la commune pour l'exercice 2023.

Considérant les éléments nouveaux apparus depuis le vote du budget 2023, il est nécessaire d'ajuster les crédits afin de procéder à des opérations d'ordre (amortissements de biens).

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération n° DE-2023-036 du 06/04/23 portant approbation du budget primitif de la commune pour l'exercice 2023 ;

Vu la décision de Monsieur le Maire n°2023-047 du 6 mai 2023 relative à des virements de crédits pour le budget principal 2023,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023-051 du 12 juillet 2023 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget principal 2023,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2023-061 du 12 septembre 2023 portant approbation de la décision modificative n°3 du budget principal 2023,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires ;



Entendu cet exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n°4 du budget principal 2023 de la commune dont les écritures sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	Compte/chapitre	MONTANTS (€)	Compte/chapitre	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023/023)	-6 100,00		
Dot. amort. immos incorporelles	6811/042	6 100,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				
Virement de la section de fonctionnement			021/021	-6 100,00
Bâtiments, installations			28041533 040	6 100,00
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		0,00		0,00

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 26.10.23
et publication sur le site internet de la commune de Bedoin le : 26.10.23

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.